

---

**Résultat de la liste d'aptitude exceptionnelle  
de technicien (repyramidage 2022) : les 500 promotions supplémentaires ob-  
tenues par le SNPTES-Unsa grâce à l'application **du protocole d'accord relatif  
aux carrières et aux rémunérations**, viennent d'être publiées**  
([https://www.snptes.fr/index.php?lvl=cmspage&pageid=4&id\\_article=542](https://www.snptes.fr/index.php?lvl=cmspage&pageid=4&id_article=542))

---

Il s'agit bien de **500 promotions supplémentaires pour 2022**<sup>1</sup> qui viennent s'ajouter aux 293 possibilités déjà publiées via la liste d'aptitude (LA) « classique ». Ce vaste plan de repyramidage<sup>2</sup> va progressivement permettre un fort taux de promotions des ATRF en techniciens. Quelle que soit leur BAP, emploi type et univers d'exercice (établissement du supérieur, établissement public local d'enseignement (EPL), services rectoraux, écoles, opérateurs éducatifs, etc.) de nombreux Adjoint Technique de Recherche et Formation (ATRF) pourront voir leurs missions et leurs compétences reconnues au niveau de la catégorie B. En effet, si le processus de promotion par repyramidage semble restrictif pour ce qui est des métiers ciblés par les LA exceptionnelles, les postes ainsi requalifiés vont « libérer » des promotions pour l'ensemble des collègues. Les promus par LA exceptionnelle, qui postulaient également sur la LA « classique », ne seront plus en « concurrence » avec d'autres profils. Par ailleurs, ces nouveaux recrutements doivent générer des possibilités de promotions supplémentaires pour les LA « classiques » sur toute la durée du plan. Les postes ainsi requalifiés sont considérés comme des recrutements, au même titre que les concours, détachements de longue durée, ou intégrations.

Le SNPTES reste mobilisé et revendicatif pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures inscrites dans le protocole d'accord du 12 octobre 2020. Le SNPTES rappelle également la nécessité de l'accélération de ces mesures, notamment pour ce qui concerne l'alignement indemnitaire sur les taux les plus favorables de la fonction publique pour l'ensemble des filières BIATSS présentes au sein des établissements. Les questions d'attractivité et l'importance des missions de service public liées à la formation des jeunes générations et à la recherche doivent être au cœur des préoccupations du gouvernement.

*Choisy-le-Roi, le 26 septembre 2022*

---

<sup>1</sup> [https://www.snptes.fr/index.php?lvl=cmspage&pageid=4&id\\_article=542#TRF](https://www.snptes.fr/index.php?lvl=cmspage&pageid=4&id_article=542#TRF)

<sup>2</sup> [https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice\\_display&id=13323](https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice_display&id=13323)